



Procès-verbal du Conseil municipal

**Séance du jeudi 26 mars 2026 20:00
à la mairie - Salle du Conseil**

Quorum : 10

Membres présents :

Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON, Tom FAUNY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique HOCQUAUX (donne pouvoir à : Elodie AIME)

Membres Absents :

Président de séance : Jean-Louis THOMAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MARCHAL

Ordre du jour de la séance :

- Désignation d'un délégué communal au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)
- Désignation d'un délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges (SMIC)
- Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des services d'Incendie et de Secours de Remiremont (SIVUIS)
- Détermination du nombre d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Désignation des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Désignation des délégués communaux à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis de Pouxieux-Jarménil (CSGBI)
- Désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Désignation du correspondant Défense
- Désignation du correspondant Incendie et Secours
- Désignation des représentants à la Commission de Contrôle des Listes Electorales
- Détermination des commissions communales
- Désignation des représentants des commissions communales
- Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation des délégués communaux à l'Association des Communes Forestières
- Désignation des délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE)
- Désignation d'un correspondant "Signal Logement" à la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Désignation des représentants aux écoles maternelle et élémentaire
- Détermination des indemnités des élus

- Détermination des délégations consenties au Maire

Délibérations :

2026.014 - Désignation d'un délégué communal au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Conformément à l'article 5 des statuts du comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV), celui-ci a adopté un mode de représentativité avec un seuil de population fixé à 7 500 habitants.

La commune de Pouxieux comptant moins de 7 500 habitants, elle sera représentée au sein d'un comité local, à l'échelle de l'intercommunalité à laquelle la commune adhère, soit la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de désigner un représentant.

Monsieur PELLEGRINI Pierre propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la candidature de Monsieur PELLEGRINI Pierre comme représentant de la commune au SDEV.

Commentaires :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.015 - Désignation d'un délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges (SMIC)

Les conseils municipaux des communes de moins de 10 000 habitants doivent élire chacun un délégué communal. Sa candidature sera transmise au Maire de la commune de canton chargé d'organiser les élections au niveau cantonal.

Le délégué communal sera convoqué par la commune la plus peuplée du canton afin d'élire un certain nombre de délégués cantonaux qui siégeront au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC) des Vosges.

Monsieur PIERREL Christophe propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la candidature de Monsieur PIERREL Christophe pour représenter la commune au SMIC des Vosges.

Commentaires :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.016 - Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des services d'Incendie et de Secours de Remiremont (SIVUIS)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nécessité de nommer 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des Services d'Incendie et de Secours (SIVUIS) du secteur de Remiremont.

Messieurs RESCH Philippe, GABRION Claude et Madame KOHLER Elise proposent leurs candidatures comme titulaires.

Monsieur DIDIER Yves et Mesdames DELEPEE Edwige et GREMILLET Edith proposent leurs candidatures comme suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les candidatures comme désignées ci-dessus pour représenter la commune au SIVUIS du secteur de Remiremont.

Commentaires :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.017 - Détermination du nombre d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire, Président de droit;
- de membres élus par et parmi le Conseil Municipal;
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du Conseil Municipal dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Les membres nommés comprennent obligatoirement un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions;
- des associations familiales, ce représentant étant désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF);
- des associations de retraités et de personnes âgées du département;
- des associations de personnes handicapées du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.018 - Désignation des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles;
Vu la délibération n°2026.017 du 26 mars 2026 fixant à "8" le nombre d'administrateurs du CCAS;
Vu les candidatures de Mesdames GREMILLET Edith, BOULAY Claudine, AIME Elodie, KOHLER Elise et DELEPEE Edwige et Monsieur GABRION Claude,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures mentionnées ci-dessus pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.019 - Désignation des délégués communaux à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis de Pouxoux-Jarménil (CSGBI)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nécessité de nommer 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis (CSGBI) de Pouxoux-Jarménil.

Messieurs THOMAS Jean-Louis et MARCHAL Jean-Pierre proposent leurs candidatures en tant que titulaires.

Mesdames GREMILLET Edith et AIME Elodie proposent leurs candidatures en tant que suppléantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures mentionnées ci-dessus pour représenter la commune au comité syndical de la CSGBI Pouxoux-Jarménil.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.020 - Désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal;

Vu les candidatures de Monsieur MARCHAL Jean-Pierre, Mesdames AIME Elodie et TAVELLA Evelyne en tant que titulaires;

Vu les candidatures Mesdames SIBILLE Cindy et HOCQUAUX Véronique, Monsieur PIERREL Christophe en tant que suppléants;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures ci-dessus pour faire partie de la CAO à caractère permanent.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.021 - Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et relais d'information sur les questions de défense et de citoyenneté.

Monsieur GABRION Claude propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la candidature de Monsieur GABRION Claude, conseiller municipal délégué, en qualité de correspondant défense de la commune.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.022 - Désignation du correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un correspondant Incendie et Secours parmi les membres du conseil municipal. Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Monsieur GABRION Claude propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la candidature de Monsieur GABRION Claude, conseiller municipal délégué, en qualité de correspondant Incendie et Secours de la commune.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.023 - Désignation des représentants à la Commission de Contrôle des Listes Electorales

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal sur la base du volontariat. Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux ayant reçu une délégation ne peuvent pas siéger à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à transmettre la liste de conseillers suivante à Monsieur le Préfet :
 - Madame BOULAY Claudine;
 - Madame VANTALON Brigitte;
 - Monsieur RESCH Philippe;
 - Monsieur PELLEGRINI Pierre;
 - Monsieur DIDIER Yves.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.024 - Détermination des commissions communales

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que pour une bonne gestion des dossiers communaux, il est nécessaire d'établir des commissions municipales ou des comités consultatifs.

Il est proposé de créer 8 commissions municipales ou comités consultatifs, comme suit :

- Forêt;
- Communication et Culture;
- Jeunesse, sports et Conseil Municipal des Jeunes (CMJ);
- Voirie, réseaux et travaux;
- Ecoles, associations et aînés;
- Environnement, PLU et projet Centre-bourg;
- Finances;
- Ressources Humaines (RH).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création des 8 commissions municipales ou comités consultatifs tels que proposé ci-dessus.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.025 - Désignation des représentants des commissions communales

Vu la délibération n°2026.024 du 26 mars 2026 mentionnant les commissions municipales ou comités consultatifs, Monsieur le Maire propose à chaque conseiller de se positionner dans les commissions ou comités ayant un attrait personnel ou professionnel, de part leur connaissance, leur compétence ou leur curiosité intellectuelle.

Il rappelle que les commissions se dérouleront sous la Présidence du Maire et la vice-présidence des adjoints ou des conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les délégués des différentes commissions municipales comme suit :

Commissions	Vice-présidence	Délégués
Forêt (commission ouverte)	MARCHAL Jean-Pierre	BLUNTZER Jean-François HOCQUAUX Véronique DIDIER Yves HENRY Denis GABRION Claude RESCH Philippe
Communication et Culture (commission ouverte)	AIME Elodie	KOHLER Elise FAUNY Tom DELEPEE Edwige DIDIER Yves SIBILLE Cindy GREMILLET Edith

Jeunesse, sports et CMJ (commission ouverte)	KOHLER Elise	DELEPEE Edwige VANTALON Brigitte RESCH Philippe PIERREL Christophe GREMILLET Edith FAUNY Tom
Voirie, réseaux et travaux (commission ouverte)	HENRY Denis	GABRION Claude BLUNTZER Jean-François RESCH Philippe MARCHAL Jean-Pierre FAUNY Tom PELLEGRINI Pierre HOCQUAUX Véronique
Ecoles, associations et aînés (commission ouverte)	GREMILLET Edith	DELEPEE Edwige KOHLER Elise VANTALON Brigitte HOCQUAUX Véronique BOULAY Claudine RESCH Philippe
Environnement, PLU et projet Centre-bourg (commission ouverte)	HENRY Denis	GABRION Claude PELLEGRINI Pierre AIME Elodie RESCH Philippe PIERREL Christophe GREMILLET Edith MARCHAL Jean-Pierre
Finances	TAVELLA Evelyne	AIME Elodie PIERREL Christophe RESCH Philippe HOCQUAUX Véronique MARCHAL Jean-Pierre GABRION Claude PELLEGRINI Pierre HENRY Denis
Ressources Humaines	TAVELLA Evelyne	AIME Elodie PIERREL Christophe SIBILLE Cindy GREMILLET Edith MARCHAL Jean-Pierre GABRION Claude DELEPEE Edwige

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.026 - Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française;
- être âgés de 25 ans au moins;
- jouir de leurs droits civils;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants).

Monsieur le Maire propose la liste de noms suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
THOMAS Jean-Louis	DIDIER Yves
AIME Elodie	PIERREL Christophe
MARCHAL Jean-Pierre	DELEPEE Edwige
GREMILLET Edith	HOCQUAUX Véronique
HENRY Denis	KOHLER Elise
TAVELLA Evelyne	SIBILLE Cindy
BOULAY Claudine	ARAUJO Karine
VANTALON Brigitte	DEMANGEON Jean-Claude
RESCH Philippe	GREMILLET Gérard
BLUNTZER Jean-François	PIERRE Bernard
GABRION Claude	BICHOTTE Paulin
PELLEGRINI Pierre	CHARMY Florence

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la liste proposée ci-dessus pour transmission à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP).

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.027 - Désignation des délégués communaux à l'Association des Communes Forestières

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune est adhérente à l'Association des Communes Forestières Grand Est. Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein des instances régionales et nationales.

Monsieur MARCHAL Jean-Pierre propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur BLUNTZER Jean-François propose sa candidature en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures de Monsieur MARCHAL Jean-Pierre en tant que titulaire et Monsieur BLUNTZER Jean-François en tant que suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières Grand Est.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

2026.028 - Désignation des délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI);
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 24 juillet 2020 relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC);

Monsieur le Maire précise que le conseil doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame TAVELLA Evelyne propose sa candidature en tant que titulaire.
Monsieur PIERREL Christophe propose sa candidature en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures de Madame TAVELLA Evelyne en tant que titulaire et Monsieur PIERREL Christophe en tant que suppléant pour représenter la commune au sein de la CLETC de la CAE.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

2026.029 - Désignation d'un correspondant "Signal Logement" à la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la lutte contre l'habitat indigne est une priorité d'action de l'État qui intègre des dispositifs administratifs, juridiques, financiers, opérationnels et sociaux mobilisant de nombreux partenaires dans le département des Vosges.

« Signal Logement » est une plateforme unique qui facilite la détection des situations de mal logement, accélère leur prise en charge et permet leur suivi. Elle est destinée aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires, mais également aux élus et aux intervenants sociaux.

En lien avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), les communes sont accompagnées via cette plateforme. Afin de formaliser les interventions pouvant être nécessaire sur la commune, il est demandé de procéder à la désignation d'un ou plusieurs délégués parmi les membres du conseil.

Monsieur GABRION Claude et Madame GREMILLET Edith proposent leurs candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures de Monsieur GABRION Claude et Madame GREMILLET Edith pour représenter la commune auprès de la DDT dans le cadre du suivi de la plateforme Signal Logement.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

2026.030 - Désignation des représentants aux écoles maternelle et élémentaire

En complément du Maire et de l'adjoint en charge des affaires scolaires, Monsieur le Maire propose de désigner deux représentants aux écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Monsieur HENRY Denis et Madame BOULAY Claudine proposent leurs candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures de Monsieur HENRY Denis et Madame BOULAY Claudine pour siéger aux conseils des écoles maternelle et élémentaire.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.031 - étermination des indemnités des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints;

Considérant que la commune de Pouxieux compte 1 950 habitants;

Monsieur le Maire propose les taux d'indemnités suivants :

Fonction	Taux maximal	Taux proposé
Maire	55.7 %	42 %
1er adjoint	21.38 %	17 %
2ème adjoint	21.38 %	17 %
3ème adjoint	21.38 %	17 %
4ème adjoint	21.38 %	17 %
5ème adjoint	21.38 %	17 %
Conseiller délégué n°1	6 %	5 %
Conseiller délégué n°2	6 %	5 %
Conseiller délégué n°3	6 %	5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE, à compter du 26 mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux énoncés ci-dessus.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.032 - Détermination des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en

permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Monsieur le Maire indique que l'article précité permet de donner délégation au maire en trente-et-une matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Monsieur le Maire indique en outre que sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le Maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L. 2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Il ajoute que lorsque le Maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

Monsieur le Maire conclut son exposé en indiquant que le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

A. De confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- 1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à un montant de 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, jusqu'à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- 8° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 9° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions suivantes : déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code sur l'ensemble des zones U et AU du PLU, lorsque la commune a un projet;
- 11° intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes

les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation;

- 11°bis Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €;
- 12° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 5 000 euros;
- 13° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;

B. Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er adjoint;

C. De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Fait à POUXEUX,
Le 30/03/2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre MARCHAL

Le Maire,
Jean-Louis THOMAS

